

Image not found or type unknown



RECOURS PROPRIO SUITE SINISTRE

Par **MARIX**, le **07/05/2015 à 16:31**

Bonjour, je me réfère au forum entre JEETENDRA et AIE MAC du 14/10/08, je suis propriétaire non occupant, et mon locataire a causé un incendie. L'agence immobilière qui loue mon bien n'a pas suspendu les loyers au locataire comme c'est la loi, qui auraient dû être pris en charge par son assureur des risques locatifs, ce qui fait qu'il a déménagé par cause de doubles loyers sur une période de sinistre qui a duré en tout 5 mois. Il est évident que la responsabilité incombe à l'agence immobilière, mais elle n'empêche que le locataire a été responsable du sinistre, qu'il n'a pas sollicité son assurance pour ce problème, puis a donné congé ; et que depuis malgré des annonces, je ne l'ai pas remplacé. Dans l'état actuel des choses, est-ce que la situation a encore un lien avec le sinistre, et puis je solliciter mon assureur non occupant pour qu'elle exerce une action à l'encontre de l'assuré du locataire en ce qui concerne le préjudice de ma perte de loyers ? Peut-il m'éclairer ? Merci